

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

PV n° 25 du 8 mars 2018

Présents :

Mme P. BEAURENAUD

MM. B. MAY, L. ERAY, J. MAURIAC, G. MARTIN, PH. LEJEUNE

MATCHES NON JOUES

Journée du 12 novembre 2017

DEPARTEMENTAL 3 – Poule B

Match MONTIGNY 1 / VARZY 1 – n° 50312.1 – Fixé le 1^{er} avril 2018

Journée du 19 novembre 2017

DEPARTEMENTAL 3 – Poule B

Match MARZY 2 / MONTIGNY 1 – n° 50318.1 – Fixé le 29 avril 2018

Journée du 26 novembre 2017

DEPARTEMENTAL 2 – Poule B

Match POUQUES 2 / SAINT-PIERRE 1 – n° 50188.1 – Fixé le 1^{er} avril 2018

DEPARTEMENTAL 4 – Poule C

Match LUTHENAY 2 / LA MACHINE 3 – n°50603.1 – est inversé et fixé le 1^{er} avril 2018 (lever de rideau). Le Match retour aura lieu à LUTHENAY (art 19, paragraphe 5 page 14 des règlements Ligue Bourgogne-Franche-Comté).

Journée du 18 février 2018

DEPARTEMENTAL 1

Match LUTHENAY 1 / GUERIGNY URZY 1 – n° 50005.2 – Fixé le 1^{er} avril 2018

Match CHATEAU-CHINON-ARLEUF 1 / VAUZELLES 2 – n° 50002.2 – Fixé le 1^{er} avril 2018

DEPARTEMENTAL 2 - Poule A

Match GARCHIZY 2 / CORBIGNY 2 – n° 50071.2 – Fixé le 1^{er} avril 2018

DEPARTEMENTAL 2 - Poule B

Match LUCENAY-COSSAYE 1 / CHARRIN 1 – n° 50135.2 – **Fixé le 29 avril 2018**

Match MOULINS-ENGILBERT 1 / FOURCHAMBAULT 2 – n° 50137.2 – Fixé le 1^{er} avril 2018

DEPARTEMENTAL 3 - Poule A

Match VAUZELLES 3 / POUILLY 1 – n° 50202.2 – Fixé le 1^{er} avril 2018

Match SAINT-PERE 2 / PREMERY 1 – n° 50204.2 – **Reste à fixer**

DEPARTEMENTAL 3 - Poule B

Match CHANTENAY 1 / CORANCY 1 – n°50265.2 – Fixé le 1^{er} avril 2018

DEPARTEMENTAL 4 - Poule A

Match ARQUIAN 1 / CORVOL 1 – n° 50482.1 – **Reste à fixer**

DEPARTEMENTAL 4 - Poule B

Match SAINT-PEREUSE 1 / SAINT-SEINE 1 – n° 50547.1 – **Fixé le 29 avril 2018**

Match CHAMPVERT 1 / MOULINS-ENGILBERT 2 – n° 50550.1 – Fixé le 1^{er} avril 2018.

Match DRUY-BEARD 2 / ANLEZY 1 – n° 50551.1 – Fixé au 1^{er} avril 2018

DEPARTEMENTAL 4 - Poule C

Match MARZY 3 / SUD-LOIRE-ALLIER 2 – n° 50613.1 – Fixé le 1^{er} avril 2018.

Match LUTHENAY 2 / GARCHIZY 3 – n° 50617.1 – Fixé le 29 avril 2018.

Journée du 25 février 2018

DEPARTEMENTAL 1

Match SAINT-PERE 1 / SNID 3 – n° 50007.2 – Fixé le 1er avril 2018.

DEPARTEMENTAL 2 – Poule A

Match SAINT-ELOI 1 / GARCHIZY 2 – n° 50077.2 – Fixé le 29 avril 2018.

DEPARTEMENTAL 3 – Poule B

Match FOURS 1 / CHANTENAY 1 – n° 50271.2 – Fixé le 29 avril 2018.

DEPARTEMENTAL 4 – Poule A

Match COSNOIS FC 2 / GUERIGNY URZY 2 – n° 50422.2 – **Reste à fixer**

Poule B

Match CHAMPVERT 1 / ANLEZY 1 – n° 50487.2 – Fixé le 29 avril 2018

Match CERCY 2 / DRUY-BEARD 2 – n° 50492.2 - Fixé le 1er avril 2018.

DEPARTEMENTAL 4 – Poule C

Match SAINT-ELOI 2 / GARCHIZY 3 – n° 50553.2 – Reste à fixer

Journée du 04 mars 2018 (03 décembre 2017)

DEPARTEMENTAL 1

Match GUERIGNY URZY 1 / CIE Imphy 1 – n° 50061.1 – Fixé le 29 avril 2018.

Match CHATEAU CHINON ARLEUF 1 / COULANGES 1 – n° 50063.1 – Fixé le 29 avril 2018.

DEPARTEMENTAL 2 – Poule A

Match ENTRAINS 1 / GARCHIZY FRANCO PORTUGAIS 1 – n° 50129.1 – **Fixé le 29 avril 2018.**

DEPARTEMENTAL 3 – Poule A

Match PREMERY 1 / CHATILLON 1 – n° 50263.1 - Fixé le 29 avril 2018.

Match VAUZELLES 3 / INTER NEVERS 1 – n° 50259.1 – Fixé le 29 avril 2018.

Match POUILLY 1 / COSNOIS FC 1 – n° 50260.1 – Fixé le 29 avril 2018.

Match CHAULGNES 1 / CLAMECY 3 – n° 50262.1 - Fixé le 1^{er} avril 2018.

DEPARTEMENTAL 3 - Poule B

Match CHANTENAY 1 / VARZY 1 – n° 50328.1 – Reste à fixer

DEPARTEMENTAL 4 – Poule A

Match NEUVY 1 / ARQUIAN 1 – n° 50475.1 – Fixé le 29 avril 2018

Match CORVOL 1 / COSNOIS FC 2 – n° 50476.1 – Fixé le 29 avril 2018.

DEPARTEMENTAL 4 - Poule C

Match LA MACHINE 3 / St ELOI 2 – n° 50609.1 – Fixé le 29 avril 2018

Match FOURCHAMBAULT 3 / MARZY 3 – n° 50611.1 – Fixé le 29 avril 2018

COUPES DEPARTEMENTALES

COUPE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Modification du calendrier :

1/8 Finale reportés au mardi 1^{er} mai 2018

¼ Finale reportés au mardi 08 mai 2018

½ Finale et Finale sans changement

COUPE DU DISTRICT

Report des matches non joués du 1^{er} tour

PREMERY D3 / SAINT-MARTIN-D'HEUILLE D4 – Fixé au **1^{er} avril 2018**

ENT. MONSUAUCHE-CORANCY D4 / CIE IMPHY D1 - Fixé le 1^{er} avril 2018

ENTRAINS D2 / CHARRIN D2 – **Fixé au 1^{er} avril 2018**

PANNECOT-LIMANTON D4 / CORVOL D4 – **Fixé au 1^{er} avril 2018**

ENT. MOUX-BRASSY D3 / POUQUES D1 - Fixé au 1^{er} avril 2018

SAINT-SEINE D4 / NARCY D2 – **Fixé au 1^{er} avril 2018**

Modification du calendrier :

2^{ème} tour reporté au 29 avril 2018
1/8 Finale reportés au mardi 1^{er} mai 2018
¼ Finale reportés au mardi 08 mai 2018
½ Finale et Finale sans changement

COUPE DE L'AMITIE

Modification du calendrier :

1^{er} tour reporté au 29 avril 2018
1/8 Finale reportés au mardi 1^{er} mai 2018
¼ Finale reportés au mardi 08 mai 2018
½ Finale et Finale sans changement

TIRAGES DES COUPES DEPARTEMENTALES

Les prochains tirages concernent le 1^{er} tour de la coupe de l'Amitié, le 2^{ème} tour de la Coupe du District et les 1/8 de finale de l'ensemble des Coupes Départementales.

Ils se dérouleront au siège du District le jeudi 15 mars 2018 à partir de 18h00.

COURRIER

Courriel du club de DRUY-BEARD

La Commission souhaite un prompt rétablissement au joueur Teddy VENS victime d'un malaise au cours de la rencontre DRUY BEARD 2 / MOULINS ENGILBERT 2.

RAPPEL REGLEMENT ARRETE MUNICIPAL

La seule transmission d'un arrêté municipal concernant l'interdiction d'utiliser les installations sportives ne suffit pas à la commission des compétitions seniors pour procéder à l'annulation des matches programmés sur le site du District.

La commission des compétitions seniors ne procédera à des reports que sur une demande du club via sa messagerie officielle. Cette demande précisera la (les) rencontre (s) dont il réclame l'annulation.

En conséquence, la commission rappelle aux clubs que, pour déclarer un terrain impraticable, il est **obligatoire** de suivre les procédures indiquées figurant aux pages 141 et 142 sur l'annuaire du District.

Dispositions complémentaires :


Une équipe senior qui aura 2 matchs à jouer, à domicile, en retard sur son calendrier suite à des impraticabilités de son installation, devra obligatoirement trouver un terrain de remplacement en cas de toute nouvelle indisponibilité de cette même installation, sauf si la journée fait l'objet d'une annulation générale par le District.

Ce terrain de remplacement pourra être le terrain de repli déclaré ou à défaut un terrain de même niveau à proximité, à défaut le club devra se déplacer chez l'adversaire.

Les formalités dans le cas où cette impraticabilité est déclarée après le vendredi 16 heures seront à la charge du club qui devra prévenir tous les officiels concernés.

Tout cas particulier sera examiné par la commission compétente.

Le Président,
Bernard MAY



La Référente des Coupes
P. BEAURENAUD

Le secrétaire,
Jean MAURIAC



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévu à l'annuaire du District. L'exécution provisoire des sanctions est prononcée et compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des sanctions prononcées.